



Définition, Procédures et Calendriers



1. Définition

✓ Dans chaque collectivité et établissement public, des lignes directrices de gestion sont arrêtées par l'autorité territoriale, après avis du comité social territorial (le comité technique à ce jour).

Les lignes directrices de gestion déterminent :

- 1. la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité et établissement public, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

L'autorité territoriale communique ces lignes directrices de gestion aux agents.

Article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984



Pour en savoir plus: LOI n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique



2. Procédures

a) Fonctionnement

Il existe 2 catégories de LDG au titre des orientations générales en matière de promotion et valorisation des parcours :

- Celles qui sont propres à chaque collectivité au titre de l'avancement de grade
- Celles qui sont définies par le Président du Centre de Gestion au titre de la promotion interne

Les LDG prennent en compte la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents et sont précisées par les textes :

- > Diversité du parcours et des fonctions exercées,
- Formations suivies.
- Conditions particulières d'exercice, attestant de l'engagement professionnel, de la capacité d'adaptation et le cas échéant, de l'aptitude à l'encadrement d'équipes,



Pour en savoir plus : <u>Décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatifs aux lignes directrices</u> <u>de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires</u>



Récapitulatif

- ✓ QUI : en matière d'avancement de grade établies par les autorités territoriales, et en matière de promotion interne par le Président du Centre de Gestion
- ✓ <u>COMMENT</u> :

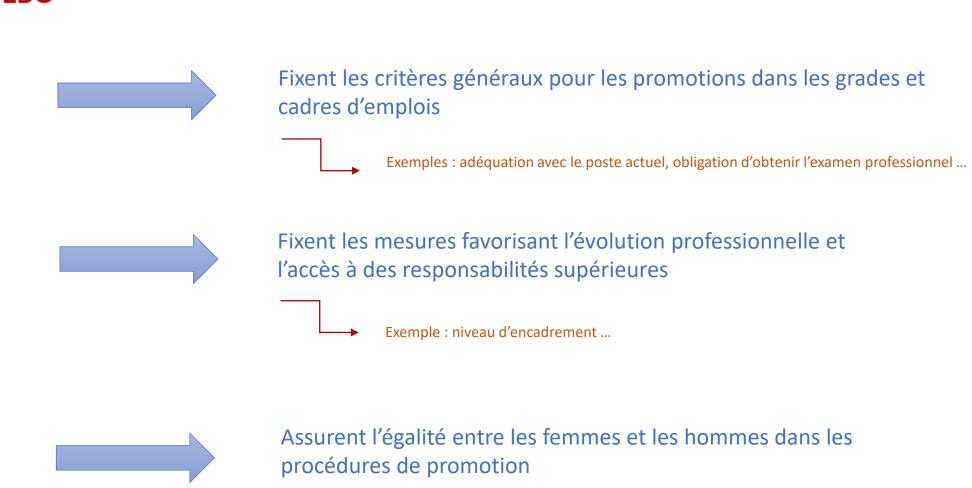
 après avis du Comité Technique, l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) n'est plus requis pour les avancements de grade et la promotion interne
- ✓ <u>DUREE</u> : durée pluriannuelle qui ne peut excéder 6 ans, mais révisable
- ✓ ENTREE EN VIGUEUR : à compter du 1^{er} janvier 2021
- ✓ <u>OBJECTIFS</u> : Transparence et visibilité sur les perspectives de carrière dans la collectivité





b) Contenu des Lignes Directrices de Gestion

Tenir compte de la part respective des femmes et des hommes dans les cadres d'emplois et



grades concernés





c) Elaboration des Lignes Directrices de Gestion

COLLECTIVITES

CDG 50

Avancement de grade	Promotion interne
Préparation d'un projet qui détermine les LDG à l'aide du questionnaire mis ligne sur le logiciel agirhe	Définition d'un projet de critère de sélection des candidats pour la promotion interne
Avis du CT local ou départemental (selon le nombre d'agents)	Avis du CT départemental ET de tous les CT locaux
Formalisation d'un document signé de l'autorité territoriale (arrêté ou délibération)	Validation du Président du CDG du projet issu de cette consultation
Communication aux agents des LDG	Communication aux agents des LDG
Etablissement du tableau annuel	Examen des dossiers reçus au regard des LDG promotion interne
Transmission du tableau annuel pour publicité auprès du CDG	Etablissement des listes d'aptitudes par le Président du CDG







3. <u>CALENDRIER</u> PREVISIONNEL



Avancement de grade 2021

- À compter de la 1ère semaine de décembre 2020

 Définir un projet à l'aide du questionnaire (saisine via AGIRHE)
- Date limite de réception des Saisines du Comité Technique départemental
- 3 17 Février 2021
 Date du Comité Technique départemental
- Fin-Février 2021

 Publication par arrêté des LDG de chaque autorité territoriale qui aura saisi le Comité Technique départemental
- Début mars 2021

 Communication auprès des agents par tous moyens
- Début mars 2021 jusqu'au 31 décembre 2021
 - 1. Etablissement des tableaux annuels (via AGIRHE)
 - 2; Pour l'ensemble des collectivités (avec CT local ou départemental), transmission du tableau annuel pour publicité auprès du CDG
 - 3. Prise de l'arrêté portant avancement de grade



CALENDRIER PREVISIONNEL

Promotion Interne 2021

් 27 novembre 2020

Avis du Comité Technique départemental sur les critères de promotion interne

☑ Entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} février 2021

Transmission des critères aux collectivités disposant de CT propres et délai de 2 mois pour retour des avis

Mi-Février 2021

Publication des LDG promotion interne par le Président du CDG

Début mars 2021 – fin avril 2021

Réception des dossiers de promotion interne

✓ Juin 2021

Examen des dossiers de promotion interne

À compter du 1er juillet 2021

Validité des listes d'aptitude au titre de la promotion interne par le Président du CDG



